

Bulletin municipal du Noyer

N° 37 - Août 2025

L'édito du Maire



Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Patrimoine naturel de notre commune
- Patrimoine culturel
- Infos diverses
- Infos pratiques
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis.

Ont participé à ce numéro :

Virginie Cattiau, Nicole Gignoux, Bernard Martin,

Photographies : Odile Manoussakis

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,

L'été bat son plein et notre commune « suit son bonhomme de chemin ». Quatre bassins seront prochainement rénovés et le projet de réhabilitation de la mairie avance, avec un démarrage prévu début 2026. Face aux risques croissants d'incendies liés au changement climatique, restons vigilants et adoptons les bons réflexes. De nouvelles animations, comme la découverte des arbres têtards, enrichissent notre vie locale. La vie associative et culturelle se poursuit et nous accueillons avec plaisir de nouveaux habitants. Restons unis pour préserver notre qualité de vie. Un grand merci à toutes celles et ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie communale. Profitons de cette belle saison pour renforcer nos liens et partager des moments conviviaux. Ensemble, faisons que Le Noyer demeure une commune accueillante et dynamique !

Belle fin d'été à vous toutes et tous !

Philippe Gamen, Maire du Noyer.

Ouverture de la Mairie au public :
Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00
Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72
Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr
Site : <https://www.lenoyer73.fr/>

Les actions menées et en cours

Bassins

Compte tenu du montant estimatif des travaux, nous avons retenu, au final, quatre bassins à rénover pour cette année : celui de la Mairie, un au Perrier, un au Crêt et un à La Ville. Un appel d'offres a été lancé auprès d'entreprises de travaux. Nous avons bon espoir de pouvoir engager les rénovations cet automne.

Rénovation du bâtiment de la mairie

Le conseil municipal a validé les études d'avant-projet. Une consultation d'entreprises spécialisées va être lancée.

Selon le planning, établi par notre maître d'œuvre, les travaux devraient démarrer début 2026. Le secrétariat de Mairie restera ouvert pendant les travaux, la salle communale et la bibliothèque resteront opérationnelles.

30 ans du Parc Naturel Régional des Bauges

Un événement festif, gratuit et ouvert à tous ! Venez souffler avec nous les 30 bougies du Parc du Massif des Bauges. Nous vous attendons nombreux pour célébrer tout ce qui fait la richesse du Massif des Bauges.

Spectacles, ateliers et démonstrations :

De 14h à 19h : un véritable festival d'animations ! Vivez des expériences insolites avec les Renc'Arts.

- Découvrez des spectacles vivants,
- Essayez-vous aux jeux traditionnels en bois,
- Participez à des ateliers découverte,
- Baladez-vous au marché des producteurs et artisans du territoire.



Allocution des élus :

Célébrer le 30^e anniversaire du Parc Naturel Régional des Bauges, c'est se donner l'occasion de se remémorer et de valoriser le travail accompli depuis trois décennies.

A 16h30, sur l'estrade, les élus prendront la parole pour exprimer le projet collectif du Parc et partager un moment de convivialité autour du gâteau d'anniversaire.

Le bal du Parc :

De 19h à 20h30, bal folk poétique avec *Viens Poupoule*, puis du rock et du blues avec le groupe *Bassa blues*.

Et en final, de 23h à 24h, *Super Lundi* prendra les commandes de la scène.

Merci d'éviter que tout parte en fumée !

La température moyenne annuelle à Lescheraines, actuellement de 8 °C, devrait passer à 10/11°C en 2050, la température actuelle de Grenoble. Cela devrait entraîner des augmentations des phénomènes climatiques extrêmes et des aléas climatiques (tempêtes, feux, etc.) avec des impacts sur la forêt baujue, dont la sécheresse, qui va entraîner des risques de feux plus importants et une faiblesse des arbres (dégâts des scolytes sur les épicéas). Nous devons donc prendre de plus en plus de précautions pour éviter le développement de ces feux. Or 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine...

Adoptons les bons réflexes !

- **Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter les mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir d'une fenêtre ouverte.

- **Ce soir c'est barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être dehors, chez soi, plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent



s'enflammer.

- **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main.

- **Vous avez un jardin ?** Le bon réflexe, c'est de débroussailler votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et nettoyer les toitures et les gouttières de tous débris végétaux.

Que dit la réglementation ?

- Au sein et à moins de 200 m des forêts : les feux (barbecue, réchaud, feux de camp, cigarettes) sont interdits toute l'année, à l'exception de place à feux temporaires ou permanentes qui ont été déclarées en préfecture.

- **chez vous, le brûlage des déchets verts est interdit.**

En cas d'incendie, appelez le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et restez à l'abri dans une habitation.

Procès-verbaux de constat de travaux non autorisés

Des procès-verbaux de constats de travaux non autorisés ont été établis par le Garde Champêtre sur certaines bâtisses.

Selon les cas (situations « régularisables » ou non), ces procès-verbaux pourront être transmis au procureur pour suite à donner.

Nous rappelons à nouveau que la plupart des travaux que vous envisagez sur vos bâtiments doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Avant d'entreprendre ces travaux, vérifiez en Mairie, s'ils sont soumis ou non à autorisation d'urbanisme.

Patrimoine naturel de notre commune

À la découverte des arbres têtards de notre commune

Encore une animation passionnante dans le cadre de l'Atlas Communal de Biodiversité que nous évoquons depuis des mois, à travers articles et animations proposés par les communes de St François, Arith et Le Noyer.

Le samedi 17 mai, nous sommes un petit groupe mené par Sylvain Lacchia, éducateur de l'environnement et accompagnateur en moyenne montagne. Un passionné qui nous embarque de suite dans un partage fort intéressant sur le thème de cette animation. Nous déambulons dans le village ou Sylvain, Bauju d'origine, nous fait découvrir moult détails que nous ignorions, sur l'architecture des maisons, émaillé d'histoires de la vie quotidienne « d'avant » !!! La thématique étant autour des arbres remarquables et des arbres têtards de la commune, nous arpentons les chemins et admirons ces arbres devant lesquels nous passons trop souvent sans les remarquer, alors qu'ils font partie de notre environnement quotidien et servent d'habitat à tant d'insectes, oiseaux et autres...



Cette animation nous a permis des découvertes et suscite un autre regard sur ce qui nous entoure. Cette animation ayant été appréciée au sein de notre commune, nous vous la proposerons à nouveau cet automne.

À ne pas manquer !

Quelques nouvelles du Groupement Forestier des Chavonnes...



Dans le cadre du festival « *LES Forestivités* », le **groupement forestier des Chavonnes**, propriétaire privé sur la commune du Noyer depuis février 2003, est heureux de vous convier, en partenariat avec la commune, à une matinée d'échanges sur la gestion forestière :

le mercredi 22 octobre 2025 à 9h30
rendez-vous en Mairie
prévoir des chaussures de marche

La visite en forêt abordera la gestion des plantations résineuses, les défis climatiques et le renouvellement de nos forêts.

Inscrivez-vous dès maintenant en mairie pour faciliter l'organisation de ce temps d'échanges.

Patrimoine culturel

L'histoire des fromageries (dans les Alpes, les Bauges et Le Noyer) (2^e partie)

Changement d'orientation

Au cours des siècles, la fabrication fromagère se met donc en place pour les besoins locaux d'abord, puis pour fournir les bourgs et villages qui se développent avec une population qui s'urbanise.

L'exemple du fromage vatusique en est la parfaite illustration et dès lors que les centres urbains se développent, il va y avoir échanges commerciaux et donc une production qui n'est plus exclusivement vivrière.

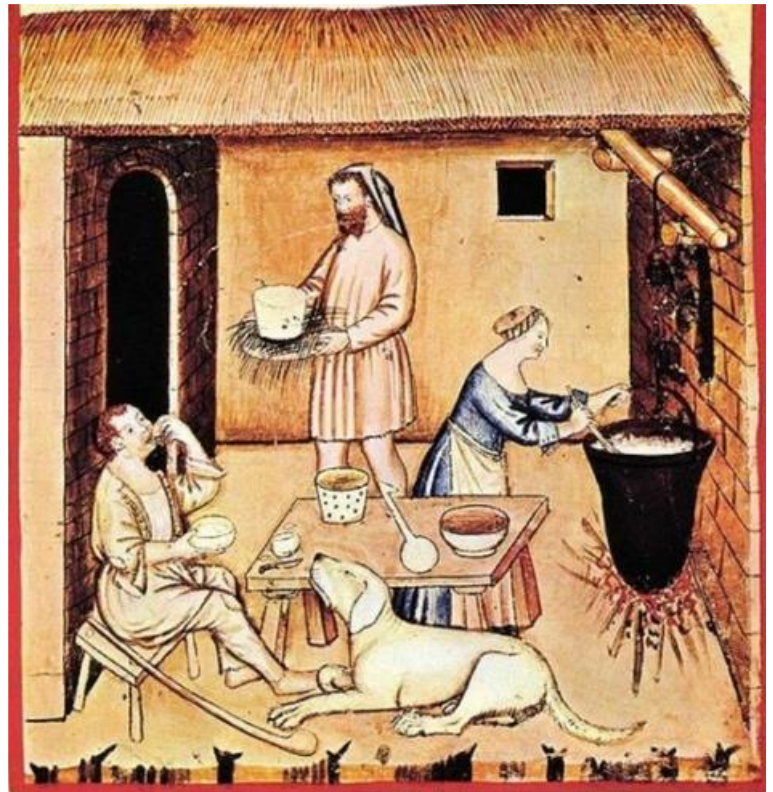
L'activité restera néanmoins essentiellement vivrière ou localisée car les besoins étaient encore limités. Mais, avec une démographie et une urbanisation croissantes, la société va évoluer, créant

une classe intermédiaire, forte de nombreux métiers, qui n'est plus en contact direct avec le producteur par l'augmentation du nombre d'intermédiaires, notamment dans la chaîne production-transport-vente.

La croissance ne sera pas toujours linéaire car au cours des siècles vont avoir lieu des guerres et des épidémies récurrentes qui vont freiner, voire interrompre une tendance qui reprendra. *

Il ne fait aucun doute que l'idée de s'unir pour être plus efficace et obtenir un meilleur rendement remonte également à des dates anciennes dans des territoires où se développe la démographie. Les exemples de civilisations, empires, royaumes, mégapoles emplissent l'histoire du monde et une fois de plus, grâce aux progrès considérables dans le domaine de la recherche, ils remontent de plus en plus sur l'échelle du temps.

Ces changements vont voir le jour à tous les niveaux y compris pour la fabrication du fromage. Améliorer une activité grâce au gain de temps et d'énergie jalonne l'évolution humaine. La production fromagère ne fait donc pas exception et avec elle la création de la fromagerie.



Les fruitières des villages de montagne sont copiées sur le modèle très anciens des alpages de grand montagne.



L'un des premiers textes à en parler, le *Summa Lactiniorum* de l'Italien Pantaleone Confienza mentionne ces éleveurs qui « entrent dans des sociétés ou chacun donne son lait à tous et une fois les fromages faits, ils les répartissent en proportion du nombre de bêtes ».

L'alpage de grand montagne consiste en l'exploitation à « fruit commun » ** de prairies d'altitude où sont acheminées les bêtes d'un village pour paître pendant la belle saison, laissant ainsi les terres de vallée plus propices disponibles à la culture et à la fenaison. Chaque propriétaire d'un cheptel est rétribué selon le nombre de vaches enalpées.

Les animaux sont sous la garde et la responsabilité d'un « maître de montagne » loué ou sous celle d'un des propriétaires de cheptel du village et de son équipe pendant l'estive.

À titre informatif, la petite montagne est une montée en alpage familiale, généralement plus proche du village.

Pour les fruitières d'avant pays ou de vallée, modèle va être pris sur les coopératives suisses et jurassiennes tournées vers la production de fromage de type emmental ou gruyère. Il est peu aisé de savoir quand et où les premières fromageries ont vu le jour car là aussi les recherches se heurtent à la tradition orale et les témoignages manquent. On trouve des exemples dès le Moyen-Âge, mais on peut très bien imaginer d'autres créations plus anciennes et il ne fait aucun doute que des structures de type fruitières ont certainement vu le jour assez tôt dans l'histoire alpestre.

* À titre indicatif, la grande peste du moyen-âge de 1346 en Savoie tuera un quart de la population.

Les épidémies de pestes resteront endémiques jusqu'à la première moitié du XVIII^{ème} siècle en Savoie avec un dernier grand assaut à Annecy en 1740.

** Cela serait l'une des origines du mot « fruitière ».



L'histoire ne s'arrête pas là...

Bernard MARTIN

Liens entre les apéritifs Dubonnet et la commune du Noyer

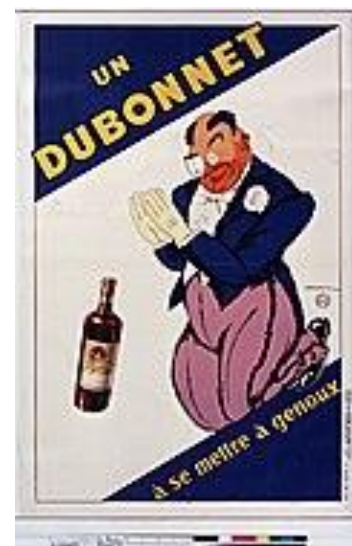


En cette période estivale nous nous retrouvons tous avec plaisir autour d'un apéritif. Les aînés se souviennent certainement du célèbre slogan des années 1930 : *DUBO DUBON DUBONNET* de l'apéritif au quinquina créé en 1846 par Joseph Dubonnet, marchand de vin, chimiste, natif de St Cassin.

Mais saviez-vous que son père Jean, né le 10 mars 1897 à St Cassin, avait épousé le 27 janvier 1918 à St Jean d'Arvey, Françoise Marie Estivin dit Place, née au Noyer le 20 avril 1797 ?

Vous trouverez dans le prochain bulletin l'ascendance baujue de Françoise Marie Estivin dit Place.

Nicole Gignoux



Infos diverses

Devenir citoyen-secouriste dans notre quotidien

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons évoqué la formation « Premiers secours citoyens » animé par Jérôme Ginollin, formateur au SDIS 73 et pompier volontaire au Châtelard.

Cette formation nous propose quelques techniques basiques et simples auxquelles chacun.e d'entre nous peut être confronté.e dans des situations diverses (accident routier, crise cardiaque, étouffement, hémorragie). De ce fait, nous avons la capacité d'intervenir dans l'urgence, à notre niveau, en attente des pompiers ou gendarmes.

Nous vous proposerons une nouvelle formation cet automne, sans doute un samedi matin. Les personnes intéressées peuvent déjà se manifester auprès de la mairie.

Une nouvelle secrétaire à la mairie

À partir du 15 novembre 2025 Mme Laetitia Achard remplacera Jean-Michel Léon qui prendra sa retraite le 15 décembre.

Infos pratiques

Site Internet



N'hésitez pas à consulter notre site Internet :

<https://www.lenoyer73.fr>

La maison France Service

Pour toutes les démarches administratives qui peuvent vous sembler complexes, vous pouvez solliciter « France Service » mis en place par l'Etat. Une agence existe au Châtelard au siège des « Amis des Bauges ».

Des agents d'accueil sont formés pour vous accompagner tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes aux usages d'Internet.

Adresse :

232 avenue Denis Thermes, Le Châtelard - 04 79 54 87 64

info@amisdesbauges.org

Déchetterie mobile

Pour plus de proximité,
La déchetterie mobile

Les déchets acceptés :
Bois, Métaux, Déchets dangereux, Polystyrène, Cartons, Textiles, Électroménagers, Mobiliers, Tout-venant

Zone Réemploi
Donnez une seconde vie à vos objets en bon état !

Présentez-vous à l'accueil
Réservé aux habitants

Ne pas déposer
Déchets dangereux
Déchets dangereux
Déchets dangereux
Déchets dangereux

Retenez la prochaine date de la déchetterie mobile au Noyer :

samedi 18 octobre : 9h-12h30/ 13h15/15h.

D'autres dates pour les communes voisines sont visibles sur les containers semi-enterrés.

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures

sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à l'adresse suivante :

<https://www.grandchambéry.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>

Déchetterie :

La déchetterie du Châtelard fonctionne désormais aux mêmes horaires toute l'année :

mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30
(sauf jours fériés)

Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Voici les disponibilités sur notre commune :

- du lundi 15 au dimanche 21 septembre,
- du lundi 13 au dimanche 19 octobre,
- du lundi 10 au dimanche 16 novembre.

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour le calendrier de l'année. Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

A noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambéry.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Thibaud Peutat et Angélique Prudhomme et leurs enfants Mathieu, Mollie et Angelina, Le Perrier
- Audrey et Gilles Faugeras et leurs enfants Anaé, Ewan, Naël, Le Chef-Lieu.

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...).

Les comptes-rendus du conseil municipal

Depuis notre dernier Bulletin Municipal, trois conseils municipaux ont eu lieu : les 15 mai, 24 juin et 30 juin derniers. Leurs comptes-rendus sont désormais visibles sur notre site Internet. Il est toutefois possible d'avoir la version papier en la demandant à la mairie.

